

montrer pessimiste comme le ministre du Travail (M. Regan) et dire que si nous n'adoptons pas cette résolution, nous sommes perdus à tout jamais pour ce qui est notamment des amendements et du rapatriement. Je n'en crois rien. Je veux tout simplement rappeler qu'il y a deux courants de jurisprudence qui partent de pôles opposés, parce que je pense qu'on a négligé de le faire. Les députés qui siègent à la Chambre sont élus par le peuple. Théoriquement, le rôle de la Chambre et peut-être celui de l'autre endroit—bien que je ne m'élèverais pas contre son abolition, mais c'est une autre histoire—est de tenter de relier ces courants parallèles de jurisprudence pour rédiger un document. Mais je reviens à mon idée première: le débat sur les droits et la formule de péréquation doit avoir lieu dans cette enceinte.

● (1550)

Je suis indigné par les élucubrations du ministre du Travail et des hommes de paille qui siègent de l'autre côté. Mon parti croit en la nécessité d'un rapatriement. Nous avons dit plus tôt que nous étions en faveur du rapatriement pourvu qu'il s'effectue sur la base de la proposition de Vancouver ou de la proposition de Victoria, qui ferait tout aussi bien l'affaire à mon avis. Lundi, au commencement du débat, notre chef a déclaré que nous appuyions le rapatriement sur la base de la proposition de Vancouver, qui est la dernière en date et qui s'inspire de celle de Victoria. Il n'y a aucun doute sur ces deux points. J'ignore pourquoi un ministre de la Couronne chargé de nombreuses responsabilités au sein de l'administration gouvernementale perd cinq ou dix minutes de son temps pour tourner autour du pot et se comporter comme un homme de paille. Il a laissé entendre que l'opposition était contre le rapatriement. Je le répète, cette situation ne plaît à aucun d'entre nous. Nous sommes tout à fait en faveur du rapatriement moyennant les conditions exposées par mon chef dans son brillant discours de lundi. C'est la question fondamentale qui se pose. Comme tous les députés, je pense, ont essayé de mettre l'accent sur un aspect différent du problème, nous ne voulons pas que nous envoyions d'un commun accord une résolution quelconque à Westminster, à Londres, sur les rives de la Tamise, pour que les législateurs britanniques discutent de mes droits fondamentaux. En tant que législateur, je le ressentirais comme une insulte, et cela confirme certainement ce que mon chef a déclaré lundi. Nous pouvons bien citer des noms. Cela ne réglera rien, mais cela alimente les discussions. D'après la proposition du gouvernement, ce dernier perpétue la tradition colonialiste, en se dirigeant non pas vers le rapatriement ou une formule d'amendement, mais en se lançant dans l'aventure avec 16 pages de principes détaillés et une formule de péréquation. Si j'en avais eu l'occasion, j'aurais demandé au ministre du Travail où il a vu les mots «paiements de péréquation». Ils n'y sont pas. Dans cette résolution, la formule de péréquation est très faible et a besoin d'être améliorée, mais si nous ne pouvons pas le faire ici, lorsque le comité prendra sa décision et viendra présenter une résolution à la Chambre, je ne voudrais pas qu'un législateur représentant un comté quelconque du centre de l'Angleterre vienne me dire comment les «coloniaux» du Canada devraient appliquer la formule de

La Constitution

péréquation pour atténuer certaines disparités économiques, ou encore que «nous avons une bien meilleure formule en Grande-Bretagne». C'est le monde à l'envers. Si les députés d'en face rapatrient la constitution selon la proposition avancée à Vancouver et assortie d'une formule d'amendement, cela se fera dans l'espace d'une journée. Puis, toute la question nous sera renvoyée et nous pourrions éventuellement établir un certain programme. Nous discuterons alors de toutes ces questions.

Ce n'est pas seulement ce qu'affirme le ministre du Travail, mais c'est aussi ce qu'affirment en général tous les ministériels. Si je faisais partie du gouvernement, j'imaginerai que je prétendrais la même chose. Non seulement les ministériels laissent-ils entendre que l'opposition est contre le rapatriement, mais ils lancent le même canard à propos de l'unanimité. Le fait même que le leader de mon parti ait déclaré au cours du débat que nous appuyions la proposition de Vancouver élimine le problème de l'unanimité. Je conviens que ce sera difficile, sinon impossible, de nous mettre d'accord. Je crois sincèrement que les premiers ministres provinciaux devraient qu'il sera difficile, sinon presque impossible, d'obtenir l'unanimité pour remanier à fond la constitution. Après 53 années nous devrions peut-être essayer, mais il peut y avoir une différence dans la façon de reconnaître que l'unanimité n'est pas forcément la solution. Après tous les faux départs, il existe une différence fondamentale entre le fait de reconnaître qu'en réalité l'unanimité suscite des problèmes et la position complètement à l'autre extrême, soit celle d'agir unilatéralement sans consulter les provinces. On ne peut gagner sur les deux tableaux. Je pense que le ministre du Travail était sincère, mais je comprends les implications de l'unanimité. Je suggère aux ministériels qui n'ont pas pleinement évalué ce qui peut se produire après que cette proposition constitutionnelle et les autres décisions que le Parlement prendra probablement avant Noël, qu'ils ont sous-estimé un sentiment fondamental qui existe dans tout le pays. Le ministre du Travail a dit que mon chef faisait preuve d'extrémisme. Je ne sais pas combien de fois il s'est entretenu avec les gens qui vivent à l'ouest des Grands Lacs, mais comme il est presque 4 heures je terminerai cette partie de mon discours par la pensée suivante. Je suis ici comme législateur. Je suis heureux des résultats du scrutin du 20 mai. J'espère que nous pourrions respecter les engagements qui ont été faits au Québec, quelle que soit l'interprétation qu'on leur donne, encore que le Québec est une province qui a une identité très définie et qu'il faut respecter certaines façons que le premier ministre n'est pas prêt à accepter. Mais on ne peut pas tenir la promesse faite à une province ou à une région comme le Québec en oubliant ses plus vastes obligations envers l'ensemble du pays. Si la proposition déplaît à l'ensemble du pays, que gagne-t-on à dire que l'engagement pris envers une région a été respecté?

Puis-je signaler qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.